



Solidarité Eau Europe  
Solidarity Water Europe  
Solidarität Wasser Europa

## Atelier de réflexion stratégique et de proposition d'actions

**Thème :** Les financements solidaires pour l'eau et l'assainissement : L'EUROPE  
PARTAGE SES SOLUTIONS

### Des constats, des chiffres, des commentaires...

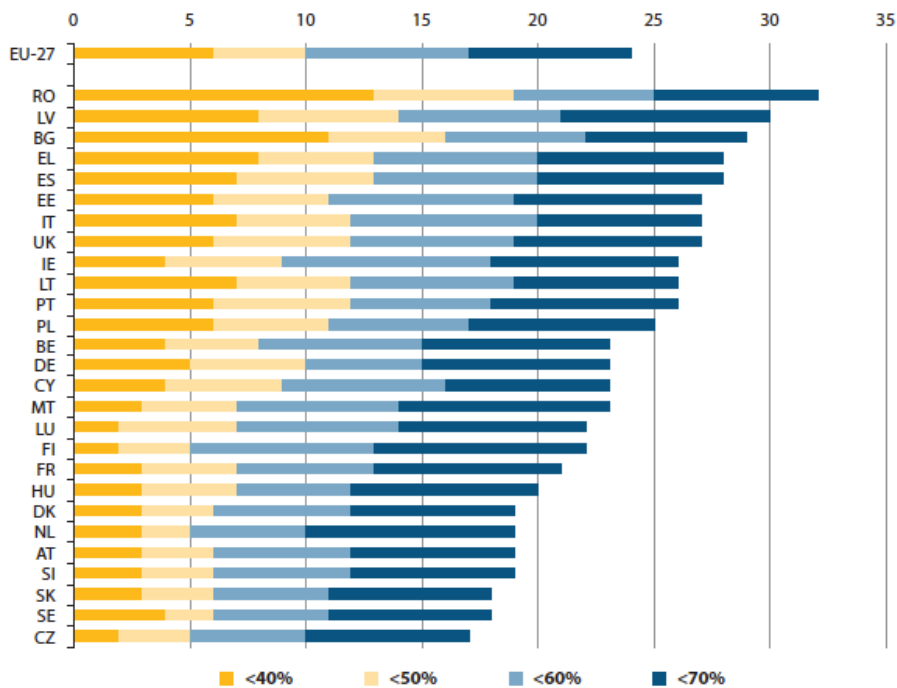
#### La pauvreté en Europe

Les débats sur le développement se découpent régulièrement de manière binaire. D'un côté les pays développés, et en face les autres, identifiés comme « en développement ». Dans cette organisation en grand ensemble, l'Europe figure auprès des membres de la première catégorie. Cependant lorsqu'on y regarde en détail, la réalité est tout autre. Il existe une grande disparité en Europe qui mérite que nous nous attardions sur la situation des pays qui constituent la grande Europe.

Au sein de l'Union Européenne, toutes les tranches de la population ne vivent pas dans des conditions dignes de pays développés. En 2007, 6 % de la population de l'UE, soit 30 millions de personnes, était pauvre, défini par Eurostat comme le fait d'avoir un revenu représentant moins de 40 % du revenu médian national.

Selon la Banque mondiale, qui définit la pauvreté pour sa part comme le fait d'avoir un revenu inférieur à 2 dollars par jour, certains pays de l'Europe des 47 ont un taux de pauvreté élevé. C'est notamment le cas de l'Arménie, la Géorgie, le Kosovo et la Moldavie qui avaient des taux proches de 30% en 2009. D'autres pays possèdent un taux de pauvreté relativement faible, mais avec un grand nombre d'habitants pauvres. C'est le cas de l'Allemagne par exemple où 4 millions de personnes (5 % de la population) ont un revenu représentant moins de 40 % du revenu médian national.

Figure 3.2: At-risk-of-poverty at various thresholds, 2007 (% of population) (1)



(1) The income reference period concerns the year preceding the survey year for the majority of countries.

Source: Eurostat (ilc\_li01)

## L'inégalité d'accès à l'eau et à l'assainissement

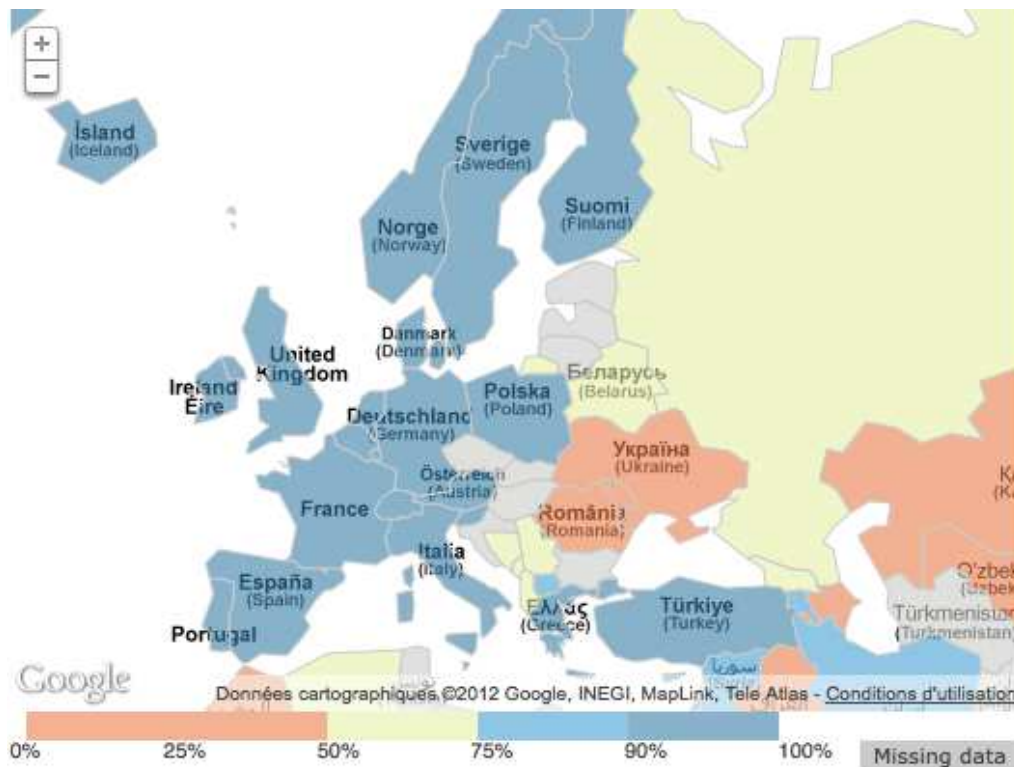
Au sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague en 1995, l'extrême pauvreté a été définie comme : « une condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des besoins humains fondamentaux tels que la santé, la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ».

L'interrelation entre pauvreté et accès à l'eau et l'assainissement présentée ci dessus est mis en exergue par les différents recensements réalisés par la Banque Mondiale, le Joint Monitoring Programme de l'OMS et l'UNICEF, la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE) ou encore l'OCDE/EUROSTAT Joint questionnaire.

Ces organisations n'utilisent malheureusement pas les mêmes méthodologies de collecte des données et ne s'intéressent pas aux mêmes territoires géographiques. Il n'existe donc pas à ce jour d'informations harmonisées pour les 47 pays membres du Conseil de l'Europe. Dans certains pays, ces informations ne sont pas renseignées ou partagées ce qui nous oblige de considérer les moyennes énoncées avec une grande parcimonie.

La réconciliation de ces informations dans le paysage institutionnel européen nécessite un travail de recherche approfondi qui dépasse l'objet de ce papier. Il est déterminant que cet état des lieux de l'accès à l'eau et l'assainissement en Europe soit réalisé afin d'appréhender les efforts à mener.

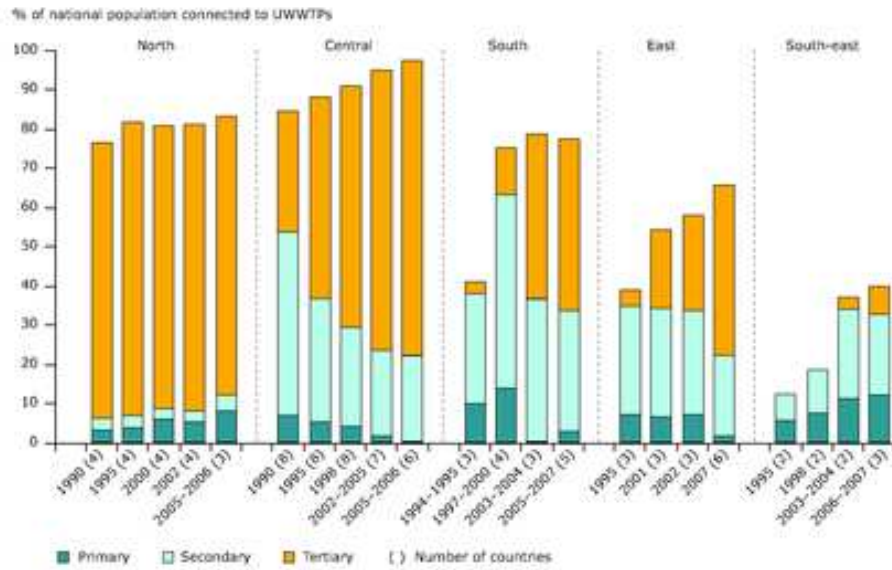
Pour information, l'UNECE considère actuellement qu'au sein de ces 56 Etats membres, également nommé niveau paneuropéen, 110 millions de personnes, soit 12% de la population, vivent dans des logements sans accès à une eau potable salubre. Les conditions d'accès à l'eau et l'assainissement des pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale sont les plus précaires.



Carte issue du OMS/UNICEF JMP qui représente en pourcentage, la population qui a accès à des installations de points d'eau améliorées dans les milieux ruraux.

Dans le domaine de l'assainissement, les données sont encore plus rares et disparates. Certaines sources annoncent que près de 40% de la population européenne n'aurait pas d'accès à un assainissement de qualité.

L'OCDE et Eurostat ont réalisé un état des lieux de l'assainissement dans un contexte urbain pour les pays européens membres de l'organisation de coopération (25 pays). Les résultats obtenus, présentés dans le graphique ci-après, sont éloquentes. Au delà du déséquilibre évident, il est inquiétant de constater que dans certains Etats, plus de 50% de la population urbaine n'est pas reliée à des réseaux de traitements des eaux usées.



OECD/EUROSTAT Joint Questionnaire 2008. Data are available at [Eurostat](http://Eurostat)

L'ensemble de ces études expose une situation d'accès à l'eau et l'assainissement peu satisfaisante pour les populations européennes. Il existe de fortes inégalités entre les différents pays du continent avec un clivage Est – Ouest qui semble toujours d'actualité.

On constate également dans l'analyse de ces chiffres que des inégalités existent au sein même de chaque pays. Les zones rurales disposent d'un niveau d'accès à l'eau et aux services d'assainissement fortement inférieur à celui des zones urbaines. Au niveau de l'UNECE, il est en moyenne inférieur de 10%.

Enfin, une dernière inégalité plus difficilement perceptible dans ces données nationales concerne les personnes appartenant à des groupes de population vulnérables et marginalisés qui ne jouissent pas des mêmes accès que le reste de la société : minorités ethniques, immigrants, nomades, etc.

Au sein de ces groupes, la situation pour les enfants est particulièrement préoccupante. Un communiqué de l'UNECE datant de 2008 indiquait que dans la région paneuropéenne, 37 enfants meurent chaque jour de diarrhée, en raison du manque d'accès à l'eau potable. L'Organisation Mondiale de la Santé abonde également dans ce sens et estime pour sa part que 13000 enfants de moins de 14 ans meurent chaque année dans cette région suite à des diarrhée d'origine hydrique.

## La difficile application du droit à l'eau

L'accès à l'eau et l'assainissement a été reconnu comme un droit fondamental de l'Homme par les Nations Unies en 2010. Pourtant, même dans un continent dit développé comme l'Europe, les citoyens ne sont pas tous égaux face à ce droit.

Le droit à l'eau implique que chacun puisse obtenir une certaine quantité d'eau potable et bénéficier d'accès à un système d'assainissement. Cependant, il ne suffit pas de fournir ces services à la population, il est nécessaire de s'assurer qu'ils soient accessibles financièrement à tous. C'est à dire à un prix "abordable" ou, le cas échéant, un prix réduit pour les plus pauvres.

Au niveau international, les références au droit à l'eau sont multiples. Au delà de cette résolution onusienne, l'Observation Générale n°15 de l'ONU (2002), la Convention relative aux droits de l'enfant (1990) et la Convention contre la discrimination des femmes (1981) font office de références légales.

Cependant c'est au niveau des Etats que le droit à l'eau va devenir effectif. Il serait donc cohérent après avoir reconnu l'existence du droit à l'eau au niveau international, que les pays transposent des éléments dans leur droit interne.

Plusieurs pays ont adopté des textes plus ou moins caractérisés au regard de l'affirmation du droit à l'eau. Certains ont intégré directement le droit dans leur constitution. C'est le cas de l'Afrique du Sud, la Belgique, la Bolivie, la République Démocratique du Congo, l'Equateur, le Kenya, les Pays-Bas et l'Uruguay. D'autres ont adopté ou amendé des lois afin de promouvoir le droit à l'eau. Le portail d'information « The rights to water and sanitation » dénombre 41 pays dans l'une ou l'autre des situations énoncées.

Au niveau européen, la directive cadre ne considère pas l'eau comme un bien marchand mais ne définit par pour autant l'eau comme un droit fondamental de l'Homme. Seul le comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté en 2001 une Charte européenne des ressources en eau qui le mentionne dans son article 5 *"toute personne a le droit de disposer d'une quantité d'eau suffisante pour satisfaire à ses besoins essentiels"*.

## Les acteurs locaux engagés mais avec des moyens limités

La gouvernance locale est reconnue comme une stratégie pouvant contribuer à une meilleure performance des services d'eau potable et l'assainissement. Les besoins, les capacités contributives, les compétences de gestion et de régulation peuvent effectivement être mieux mobilisées dans un environnement de proximité. Dans la plupart des pays, l'alimentation en eau potable est d'ailleurs une attribution des collectivités locales, sinon des services déconcentrés et/ou autonomisés de l'Etat.

Depuis le « Panel Camdessus » (2001) et le Forum Mondial de l'Eau à Kyoto (2003) l'importance des mécanismes financiers pour les acteurs locaux est mise en exergue à toutes les grandes conférences.

Alors que la décentralisation politique relève des élus aux différents niveaux, la décentralisation des financements est beaucoup plus complexe parce qu'ils proviennent de trois canaux distincts et pas toujours coordonnés :

- ◆ Le niveau local avec les tarifs et les impôts locaux ;
- ◆ Le niveau national avec les subventions ou les garanties pour les collectivités locales, mais aussi avec des mécanismes plus stratégiques, tels que l'encadrement des politiques tarifaires et de l'endettement ou la structuration du marché financier ;
- ◆ Les transferts internationaux avec leurs propres contraintes.

Force est aujourd'hui de constater que les acteurs locaux ont difficilement accès aux financements nécessaires pour développer leur service d'eau : le cadre politico-institutionnel de décentralisation financière est encore inachevé ; les instruments de la coopération internationale ne s'adressent pas suffisamment aux collectivités territoriales ou acteurs non étatiques ; les instruments bancaires ne ciblent pas les collectivités ou opérateurs locaux, de taille réduite et de crédibilité financière encore fragile ; les emprunts accessibles sont trop chers ou de trop courte durée.

#### Quatre constats :

Le premier, concernant les financements solidaires est qu'il n'existe aucune passerelle entre les 47 pays de l'Europe et encore moins une vision permettant d'établir des synergies entre eux sur ces questions.

Le deuxième est relié à une tendance planétaire qui aujourd'hui priorise le développement urbain et concentre les investissements financiers et humains dans les villes et les administrations nationales, ce qui a pour conséquence que les quelques moyens qui restent disponibles au niveau du rural, des villages et des villes secondaires ne sont absolument pas en phase avec la demande et les besoins.

Le troisième est relié à l'urgence d'appliquer, dans le cadre d'une gestion intégrée et régionale, un aménagement du territoire plus équitable, plus écologique, plus participatif tout en tenant compte des conséquences reliées aux changements climatiques.

Le quatrième concerne les modèles de gouvernance à privilégier et le nécessaire dialogue entre les parties prenantes. Relever le défi ne peut être que collectif et tous les acteurs doivent être impliqués : le secteur public (du local au national), le secteur associatif, le secteur privé, les citoyens et la population. Quant à la mission des organismes et des réseaux internationaux et mondiaux, ainsi que celle des circuits financiers, une profonde réforme sera nécessaire.

## Des Références

### Rapports :

Banque Mondiale (2011), *World Development Indicators*. Washington, D.C

Disponible sous : <http://data.worldbank.org/data-catalog/worlddevelopment-indicators>.

Conseil de l'Europe (2001), Comité des ministres, Charte sur l'eau du conseil de l'Europe.

Eurostat (2010), *Combating poverty and social exclusion – A statistical portrait of the European Union*

Disponible sous :

[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/product\\_details/publication?p\\_product\\_code=KS-EP-09-001](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/product_details/publication?p_product_code=KS-EP-09-001).

OECD (2010), *Pricing Water Resources and Water and Sanitation Services*, OECD studies on Water

PS Eau (2012), Solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement – Des élus et des citoyens européens agissent

Solidarité Eau Europe (2006), la mise en oeuvre du droit à l'eau et à l'assainissement en Europe Centrale et Orientale, Sabine Hoffman

<http://www.see-swe.org/images/stories/SEE/ressources/publications/droit-a-leau-final-fr.pdf>

Smets, Henri (2012). Le droit à l'eau potable et à l'assainissement en Europe. Académie de l'eau.

UN Water (2012), rapport GLASS

UNECE (2012), Aucun laissé-pour-compte, Bonnes pratiques pour un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne, OMS Europe

UNICEF-OMS JMP (2012), Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement Rapport 2012

### Site internet :

<http://www.eea.europa.eu/data-and-maps/indicators/urban-waste-water-treatment/urban-waste-water-treatment-assessment-2>

<http://www.righttowater.info>